

INFORMATIONS UTILES

Composition de l'équipe :

- Médecin Psychiatre
- Cadre de Santé
- Infirmiers
- Assistante sociale

Horaires d'ouverture aux usagers:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00-16h00	9h00-16h00	9h00-16h00	9h00-16h00	11h30-16h00

HOPITAL DE JOUR

5, rue Erckmann-Chatrian
57400 SARREBOURG
Tel: 03.87.23.75.69
Fax: 03.87.23.69.17



Validation Directoire du 06/05/2020

SARREBOURG

HOPITAL DE JOUR ADULTES



POLE MOSELLE SUD

Chef de Pôle : Dr BURRUS-MEHL



MISSIONS DE LA STRUCTURE

L'Hôpital de Jour est un lieu de soins psychiatriques qui a pour mission d'accueillir des usagers nécessitant des soins réguliers, sans pour autant exiger une hospitalisation à temps complet.



LES SOINS

Votre admission

Les personnes sont admises après un entretien préalable avec le médecin psychiatre référent et une infirmière.

Votre projet de soins individualisé

Il est élaboré avec votre collaboration, en équipe pluridisciplinaire, afin de répondre à vos besoins en santé. Un accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas thérapeutique pourra vous être proposé.

ENGAGEMENTS...

Votre engagement ainsi que celui de l'équipe pluridisciplinaire, contribueront à vous apporter tout au long de votre prise en charge des prestations de qualité.

Vos données personnelles et médicales sont confidentielles et l'équipe pluridisciplinaire est tenue au secret professionnel.

Les soins

Les soins de nature psychothérapeutique comprennent des entretiens avec un médecin, infirmier et/ou assistante sociale.

Des actions d'accompagnement et de soutien, de liaison et de coordination avec des partenaires associés aux soins peuvent également vous être proposées.

QUELQUES REGLES A RESPECTER

Le fonctionnement en collectivité nous impose de prendre en considération certaines règles :

- le respect des personnes, des lieux et du matériel ;
- le respect des horaires d'arrivée et de départ ;
- le respect des règles d'accès à certains endroits (bureaux, salles d'activités...) ;
- le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Les repas : les régimes alimentaires font l'objet d'une prescription médicale. Les menus sont affichés dans la salle à manger.

Les transports : si votre état de santé le justifie, votre médecin pourra vous prescrire un bon de transport; vous êtes libre de choisir la société de transport pour effectuer le trajet entre votre domicile et l'hôpital de jour.

Les effets personnels de valeur : nous vous recommandons de ne pas apporter de somme d'argent importante ni d'objet de valeur. Ils resteront sous votre responsabilité durant votre venue à l'Hôpital de Jour.



DES QUESTIONS...

D'une manière générale, si vous rencontrez une difficulté au cours de votre prise en charge, nous vous recommandons de vous adresser au personnel soignant de l'unité et/ou au médecin afin de trouver une solution adaptée à votre demande.

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier médical, il vous appartient d'en faire la démarche en

adressant un courrier à Monsieur le Directeur à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier

5, rue du Général de Gaulle
57790 LORQUIN
direction@ch-lorquin.fr

Ou

À la personne chargée des relations avec les usagers:
03.87.23.16.04